



# Parc naturel Cœur de Condroz

## Plan d'actions et budget 2025



## Préambule

Le Parc naturel Cœur de Condroz (PNCC), couvrant le territoire formé par les communes d'Assesse, Ciney, Gesves, Hamois, Havelange et Ohey a été reconnu par le Gouvernement wallon en date du 7 décembre 2023. De l'idée émergée il y a plus de 20 ans, ce projet est arrivé à maturité grâce à la persévérance des communes et aux acquis de plusieurs programmes liés aux Fonds européens LEADER. En effet, le PNCC bénéficie de toute l'expérience acquise par les GAL Pays des Tiges et Chavées et Condroz-Famenne en matière de dynamiques transcommunales et de développement de projets durables sur un territoire rural.

La Commission de gestion du PNCC a été créée officiellement le 14 mars 2024 et s'appuie sur un partenariat public-privé fort. L'équipe opérationnelle a, quant à elle, pris ses fonctions durant l'été 2024. Fin décembre, l'équipe était composée de 14 personnes.

Bénéficiant dès son démarrage de diverses sources de financement (PN, LEADER, SPW, Province), le Parc naturel Cœur de Condroz mène d'ores et déjà un grand nombre d'actions en faveur de la préservation des richesses naturelles, paysagères et d'un développement harmonieux des activités socio-économiques.

Durant l'année 2025, le PNCC s'attèlera au déploiement de ses actions et à faire connaître celles-ci auprès des habitants du territoire.

## Table des matières

1	Le Parc naturel Cœur de Condroz en bref .....	4
2	Dynamique générale.....	5
2.1	Orientations stratégiques du Parc naturel .....	5
2.2	Organisation interne et gouvernance .....	6
2.3	Moyens financiers mobilisés .....	7
3	Actions .....	9
3.1	Protection, gestion et valorisation du patrimoine naturel .....	9
3.2	Paysages et aménagement du territoire .....	14
3.3	Développement socio-économique et développement rural durable .....	18
3.4	Energie et climat .....	25
3.5	Axes transversaux .....	28
4	L'équipe .....	31
5	Budget prévisionnel.....	32

# 1 Le Parc naturel Cœur de Condroz en bref

**2024**

Naissance du PNCC

**6**

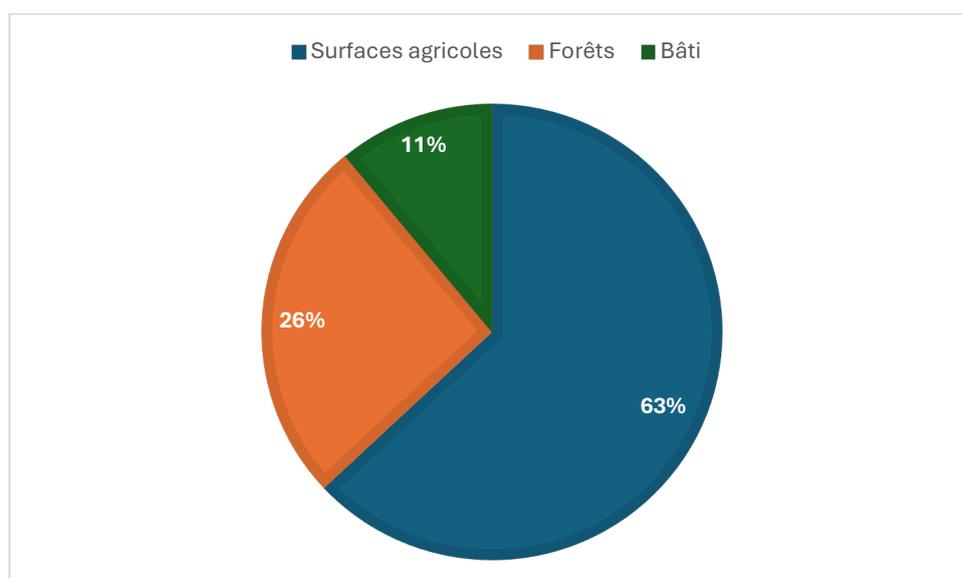
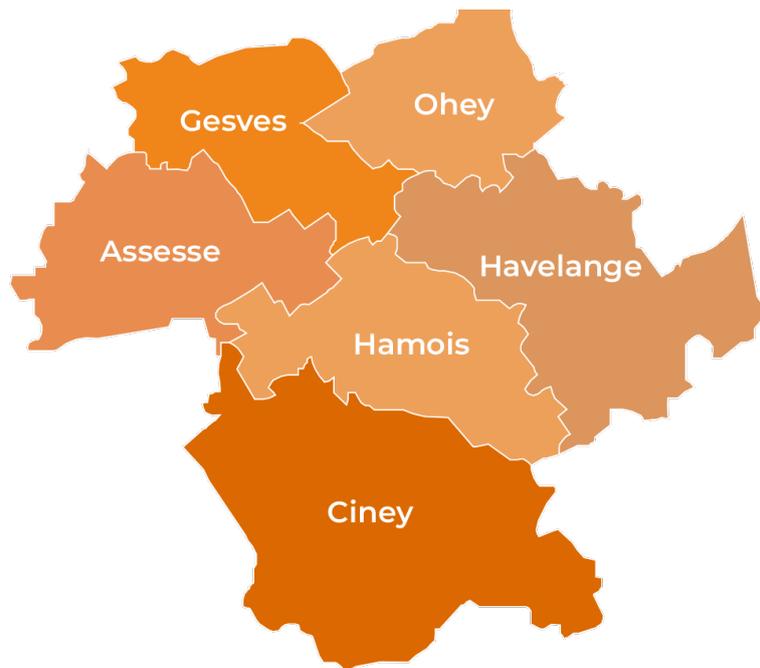
communes

**50 024**

habitants

**52 943**

hectares



## 2 Dynamique générale

### 2.1 Orientations stratégiques du Parc naturel

Pour rappel, les grandes orientations du Plan de gestion du Parc naturel Cœur de Condroz sont les suivantes :

#### **Protection, gestion et valorisation du patrimoine naturel**

- Sensibiliser le public à l'importance de la biodiversité
- Mieux connaître et préserver la nature extraordinaire
- Renforcer la nature ordinaire
- Assurer une gestion durable des ressources en eau
- Assurer la gestion durable des forêts

#### **Paysages et aménagement du territoire**

- Préserver l'équilibre des fonctions d'usage du territoire
- Développer un maillage de mobilité territoriale efficiente
- Maitriser l'urbanisation et la gestion du foncier
- Préserver et valoriser les patrimoines locaux (bâti, historique, paysager, immatériel, etc)

#### **Développement socio-économique et développement rural durable**

- Soutenir l'économie locale et développer le potentiel économique endogène
- Développer les principes de l'économie circulaire
- Soutenir le secteur agricole et contribuer à la pérennité des fermes familiales
- Favoriser la diversification agricole et la valorisation locale des productions agricoles du territoire
- Soutenir et développer le secteur touristique
- Développer le potentiel économique de certaines filières spécifiques au territoire
- Développer l'offre culturelle et de loisirs sur le territoire du Parc naturel
- Appui aux questions sociales et de logement

#### **Energie et climat**

- Diminuer la consommation d'énergie
- Développer de façon durable et équilibrée les énergies renouvelables
- Développer la résilience du territoire face aux enjeux climatiques

#### **Expérimentation et innovation**

- Doter le PN d'un SIG au service de ses projets

#### **Partenariats et coopérations**

- Renforcer les partenariats et les coopérations tant avec les acteurs du territoire qu'avec des acteurs extérieurs
- Soutenir la collaboration entre acteurs du territoire et favoriser l'implication citoyenne

- Améliorer et renforcer l'identité, l'attractivité et la visibilité du territoire
- Relayer les besoins spécifiques de territoire auprès des décideurs

### **Accueil, éducation et sensibilisation**

- Faire connaître le PNCC, ses missions, ses actions
- Renforcer la visibilité du PNCC et de ses actions
- Soutenir une offre éducative élargie en collaboration étroite avec le secteur de l'enseignement
- Favoriser l'inclusion des habitants précarisés

## **2.2 Organisation interne et gouvernance**

La gestion administrative, financière et partenariale de l'ASBL exige de nombreuses démarches, temps de reporting, dossiers justificatifs, ... vis-à-vis des instances internes et externes du Parc naturel.

### **2.2.1 Actions planifiées pour 2025**

#### Gouvernance

- Assemblées générales ordinaires et thématiques
- Réunions de l'Organe d'Administration et du Bureau
- Démarches légales
- Comités d'accompagnement avec le SPW (PN, LEADER, autres subventions)
- Réunions des groupes de travail thématiques autour des projets
- Réunions du groupe de travail Gouvernance
- Renouvellement des membres de l'AG, de l'OA et du Bureau suite aux élections communales
- Rédaction d'un ROI
- Mise en place des groupes d'orientation

#### Ressources humaines

- Gestion du personnel : recrutements, contrats, assurances, prestations,...
- Animation, coordination et amélioration continue
- Réunions d'équipe et suivi individuel
- Finalisation du règlement de travail

#### Administration, budget et comptabilité

- Opérations comptables
- Suivi administratif et budgétaire des subventions : rapports d'activités et programme d'actions annuels PN, rapports d'activités LEADER semestriels, rapports financiers LEADER trimestriel
- Dossiers justificatifs financiers pour chaque pouvoir subsidiant
- Bilans et budgets annuels

- Obligations comptables et fiscales
- Gestion de la trésorerie
- Gestion du parc informatique
- Gestion du matériel roulant
- Obligations administratives légales pour ASBL et Association de projet
- Marchés publics pour toute dépense

### Réseaux et liens

- Membre de la Fédération des Parcs naturels de Wallonie
- Membre du RwpAC
- Membre du réseau européen des GAL
- Participation aux AG, CA, réunions de direction des PN et de coordination des GAL, groupes de travail des chargés de mission
- Membre du COMAC du Pôle fromager de Ciney
- Participation aux CA et AG de la Maison du Tourisme Condroz-Famenne

## 2.3 Moyens financiers mobilisés

Le Parc naturel est un outil de développement territorial qui permet de mettre en œuvre des projets supra communaux répondant aux enjeux locaux grâce à un fort ancrage partenarial et des moyens financiers diversifiés. En effet, afin d'assurer au maximum la mise en œuvre du plan de gestion dont s'est doté le PNCC, il est indispensable de recourir à diverses sources de financement. Dans cette optique, les 6 communes du PNCC ont introduit début 2023 une candidature dans le cadre du programme LEADER 2024-27. Celle-ci a été validée fin 2023 par le Gouvernement wallon.

Par ailleurs, la gestion de plusieurs projets initiés par les GAL Pays des Tiges et Chavées et Condroz-Famenne et dont les financements courent encore a été reprise par le PNCC. Ces projets permettent également de mettre en œuvre des actions reprises dans le plan de gestion du PNCC.

### 2.3.1 GAL PNCC – Programmation LEADER 2024-27

La programmation LEADER 2024-2027 permet la mise en œuvre de 7 fiches-projets :

- **Coordination du GAL** - Coordination, animation et gestion du Groupe d'Action Locale
- **Circuits courts** – Vers plus d'autonomie en Cœur de Condroz
- **Tourisme** – Le Cœur de Condroz, terre de savoir-faire artisanaux
- **Energie**- Soutien à la création de communautés d'énergie et efficacité énergétique des entreprises
- **Mobilité** – Plan de mobilité douce transcommunal et plateforme Mobilité en Cœur de Condroz
- **Economie circulaire** – Vers une économie durable en Cœur de Condroz
- **Filières haies-laine** – Développement de filières agroenvironnementales spécifiques
- **Insertion** – Diversification et renforcement de l'insertion socio-professionnelles

	ETP	Durée	TOTAL	FEADER	SPW	Communes
Coordination	0,75	4	302 600 €	100 978 €	171 362 €	30 260 €
Circuits courts	0,75	4	323 631 €	107 996 €	183 272 €	32 363 €
Tourisme	0,5	3	219 700 €	73 314 €	124 416 €	21 970 €
Energie	0,5	4	225 754 €	75 334 €	127 844 €	22 575 €
Mobilité	0,5	3	155 854 €	52 008 €	88 260 €	15 585 €
Economie circulaire	0,5	3	165 754 €	55 312 €	93 866 €	16 575 €
Filières haies-laine	0,5	4	215 754 €	71 997 €	122 181 €	21 575 €
Insertion	0,5	2	90 954 €	30 351 €	51 507 €	9 095 €
<b>TOTAL</b>	<b>4,5</b>		<b>1 700 000 €</b>	<b>567 290 €</b>	<b>962 710 €</b>	<b>170 000 €</b>

### 2.3.2 Conseil de Politique alimentaire

Depuis 2021 et jusque mi 2025, le territoire Cœur de Condroz bénéficie d'un financement du SPW pour la mise en place et l'animation d'un Conseil de Politique. Rassemblant des acteurs de toutes les facettes de l'alimentation (producteurs, transformateurs, horeca, consommateurs, communes, professionnels de la santé, ...), ce conseil permet de faciliter la transition du système alimentaire local vers plus de durabilité.

### 2.3.3 Soutien à la filière maraichère

Le SPW subsidie un projet en Cœur de Condroz permettant de structurer la filière maraichère locale afin d'alimenter les clients professionnels. Débuté en février et courant jusque fin 2025, ce projet accompagne un collectif de maraichers du territoire afin de développer leurs ventes en B2B. Cette démarche s'inscrit également pleinement dans le plan de gestion du PNCC.

### 2.3.4 Groupement d'Agriculteurs en Agroécologie

Enfin, le territoire bénéficie également d'un financement jusque fin 2025 pour accompagner un groupe d'une vingtaine de polyculteurs-éleveurs dans la mise en œuvre de pratiques agroécologiques. Ils peuvent ainsi s'essayer à de nouvelles pratiques tout en bénéficiant d'un encadrement technique et d'échanges entre pairs.

## 3 Actions

### 3.1 Protection, gestion et valorisation du patrimoine naturel

#### 3.1.1 Sensibiliser le public à l'importance de la biodiversité

##### Action 1 : Inventaire et rencontre des acteurs de sensibilisation à la nature



Elaboration d'un cadastre des acteurs de la sensibilisation à la nature, fédération de ces acteurs et élaboration d'un plan d'actions commun pour les actions de sensibilisation et la création d'outils.

##### Action 2 : Inventaire et rencontre des acteurs des photographes nature



Mobilisation des photographes nature du territoire pour les encourager à faire de la photo sur le territoire et accepter de collaborer avec le Parc. Constitution d'une banque d'images faune-flore du territoire pouvant être utilisées dans les futurs outils et actions de communication (brochures, panneaux didactiques, expositions,...).

##### Action 3 : Projet Haie-lève



Organisation de chantiers de plantation de haies avec l'aide des écoles du territoire afin de sensibiliser les élèves à l'importance du maillage écologique dans nos campagnes et de la biodiversité.

##### Action 4 : Organisation d'actions de sensibilisation à destination de différents publics



Organisation de 3-4 activités et sorties nature avec différents partenaires.

##### Action 5 : Guichet nature



Conseils d'aménagements favorables à la biodiversité, accompagnement et relais éventuel vers d'autres structures accompagnantes pour leur mise en œuvre (Natagriwal, Faune & Biotopes, Natagora,...).

#### 3.1.2 Mieux connaître et préserver la nature extraordinaire

##### Action 1 : Inventaire des habitats et espèces prioritaires



Poursuite de la collecte et cartographie de toutes les données existantes concernant les habitats et espèces à protéger présents sur le territoire (dont journées de formation à la cartographie EUNIS dispensée par le DEMNA et rencontres avec les agents du DNF).

### Action 2 : Inventaire et rencontre des naturalistes locaux

Liste des naturalistes locaux qui pourraient être sollicités dans le futur pour réaliser des inventaires faune-flore (ex. SGIB) afin de compléter les données existantes.

### Action 3 : Caractérisation des SGIB

Sur base de la cartographie des habitats hors Natura 2000 transmise par le DEMNA, liste des SGIB qui nécessitent des inventaires plus poussés qui seront programmés en 2026-2027.

### Action 4 : Démarchage, sensibilisation et restauration de sites semi-naturels

Sur base de l'inventaire des habitats et espèces prioritaires et fragiles (dont les zones humides), sensibilisation des propriétaires et montage de projets de restauration écologique selon les différents moyens de financements disponibles. Une mise sous statut de protection sera envisagée selon les cas.

### Action 5 : Suivi des projets de restauration écologiques réalisés par les GAL

Cartographie des sites naturels restaurés par les GAL lors des programmations précédentes et supervision du suivi des actions. Si nécessaire, soutien à la rédaction et à la mise en œuvre du plan de gestion.

### Action 6 : Mise en place de zones de rétention d'eau

Prise de connaissance des recommandations GISER sur le territoire et initiation du démarchage des propriétaires et gestionnaires concernés afin de mettre en œuvre les aménagements préconisés tout en y intégrant la dimension biodiversité. Accompagnement des communes dans leurs démarches.

## 3.1.3 Renforcer la nature ordinaire

### Action 1 : Plan de renforcement du maillage écologique concerté

Identification de zones potentielles de plantation (cordons rivulaires, connexion entre SGIB, consultation des cartes du potentiel de plantation de Faune & Biotopes, etc.). Partenariat avec Natagriwal et Faune & Biotopes pour l'analyse et avec la FRW pour les actions déjà menées.

### Action 2 : Commande groupée de plants de haies

Réflexion dans la mise en place d'un projet de commande groupée de plants de haies pour les particuliers et proposition d'un programme de formations à la plantation et à la taille de formation. Commande groupée à partir de 2026.

### Action 3 : Entretien de haies

Poursuite de la réflexion initiée par les GAL quant à la mise en place d'un outil partagé d'entretien des haies et alignements d'arbres et concrétisation de la solution choisie.

### Action 4 : Inventaire des vergers HT

Sur le territoire du Parc, poursuite de l'inventaire des vergers hautes-tiges réalisé par le GAL Condroz-Famenne sur les communes de Hamois et Havelange et soutien à l'organisation de formations en partenariat avec Diversifruit.

### Action 5 : Soutien dans le recensement d'espèces

Partenariat avec Natagora-Aves et les naturalistes locaux pour le recensement d'espèces (hirondelles, chevêches, effraies) ou des inventaires complets localisés (ex. Domaine d'Haugimont) et planifier la pose de nichoirs nécessaires.

### Action 6 : Organisation d'une balade Inventori'haies

Cette balade est organisée en collaboration avec l'AWAF et est destinée au réseau de récolteurs et récolteuses de graines ainsi qu'aux citoyen·ne·s intéressé·e·s par la thématique.

### Action 7 : Identification de lieux pour l'organisation de chantiers collectifs de récoltes

Des chantiers collectifs de récoltes seront organisés sur les 6 communes dans des sites sélectionnés : réserves naturelles, domaines privés, espaces publics préservés. Ces sites seront identifiés en collaboration avec les DNF et les communes.

### Action 8 : Relance de l'appel à récolteuses et récolteurs de graines

L'appel à bénévoles sera relancé en veillant à une mobilisation sur les 6 communes. Un réseau de récolteuses et récolteurs sera constitué.

### Action 9 : Organisation de formations à la récolte de graines

Les formations seront dispensées par un pépiniériste signataire de la charte Végétal d'ici qui garantit la provenance locale des plants.

### Action 10 : Organisation de chantiers collectifs de récolte de graines

Des chantiers collectifs seront organisés sur des sites préalablement sélectionnés. Le matériel nécessaire à l'activité sera acquis.

#### Action 11 : Mise en place d'un réseau de pépiniéristes

Les pépiniéristes du territoire seront contactés pour constituer un groupe de pépiniéristes souhaitant participer à la dynamique de relocalisation de la production des plants de haies.

#### Action 12 : Organisation de formation à destination des pépiniéristes

Des formations à la récolte et au traitement des graines seront organisées en collaboration avec le Comptoir forestier de Marche-en-Famenne.

#### Action 13 : Cartographie des haies anciennes du territoire

Un·e stagiaire sera recruté·e pour réaliser un inventaire des haies anciennes du territoire, les caractériser et les cartographier.

#### Action 14 : Plantation de haies fruitières multifonctionnelles sur les sites-pilotes

Les sites-pilotes seront sélectionnés et les projets de haies seront déterminés sur base des besoins et attentes des agriculteurs/maraîchers, en collaboration avec le CRA-W. La plantation des sites se fera fin 2025 (achat des plants et organisation des chantiers).

### 3.1.4 Assurer une gestion durable des ressources en eau

#### Action 1 : Inventaire des points noirs sur les cours d'eau

Rencontre avec les Contrats de rivière et soutien aux actions liées à la suppression des points noirs.

### 3.1.5 Assurer la gestion durable des forêts

#### Action 1 : Sensibilisation des propriétaires à la gestion durable des forêts

Elaboration d'un programme de séances d'information (équilibre forêt-gibier, diversification des essence, habitats forestiers sensibles) via l'Association Forestière des Tiges et Chavées, en collaboration avec Forêt Nature, la SRFB, la CAPFP et le DNF.

#### Action 2 : Action groupée de gestion et de valorisation de petites forêts privées

Animation de l'AFTC et promotion vers les propriétaires de l'ensemble des communes. Lancement d'une action groupée pour les petites propriétés forestières avec la CAPFP.



## 3.2 Paysages et aménagement du territoire

### 3.2.1 Préserver l'équilibre des fonctions d'usage du territoire

#### Action 1 : Remise d'avis

Mise en place d'une cellule de remise d'avis au sein du PNCC.

Sur demande du Fonctionnaire Délégué ou des Communes et participation à des enquêtes publiques.

#### Action 2 : Contribuer aux schémas de développement communaux

En partenariat avec le BEP, être une ressource et un soutien aux communes dans la révision de leur SDC afin de garantir une cohérence transcommunale pour la thématique "paysages" sur l'ensemble du territoire Cœur de Condroz, tout en préservant l'autonomie communale dans leur compétence de gestion territoriale.

La proposition du Parc naturel à ses communes est de profiter des ateliers du paysage mis en place dans le cadre de l'élaboration de la Charte [cf. Action 2 de l'Objectif 2.4] pour (1) amplifier le travail de collecte auprès des citoyens de leurs perceptions et des enjeux d'aménagement du territoire et pour (2) resserrer les liens entre la future Charte Paysagère et ces documents d'orientation communaux.

### 3.2.2 Maitriser l'urbanisation et la gestion du foncier

Les actions 'Contribution aux SDC' [cf. Action 2 de l'Objectif 2.1] et 'Elaboration de la Charte' [cf. Action 2 de l'Objectif 2.4] participeront également à l'émergence d'outils d'orientation utilisés par les communes pour la maîtrise de l'étalement résidentiel, la préservation du caractère villageois et la densification de l'habitat.

#### Action 1 : implémentation de l'étude "logement"

Sur base de l'étude réalisée par le LEPUR (ULiège), être une ressource et un soutien aux Communes dans la révision de leur SDC afin de garantir une cohérence transfrontalière pour la thématique "logement" sur l'ensemble du territoire Cœur de Condroz, tout en préservant l'autonomie communale dans leur compétence de gestion territoriale.

### 3.2.3 Préserver et valoriser les patrimoines locaux (bâti, historique, paysager, immatériel, etc.)

#### Action 1: Animation du CAP-Condroz

Utilisation du Centre d'Animation des Paysages (CAP Condroz) créé à Goyet pour organiser des actions de sensibilisation de différents publics : écoles, CCATM, nouveaux habitants, élus, ...

## Action 2 : Mise en place d'une Charte Paysagère

La Charte paysagère est une feuille de route, élaborée en collaboration avec les citoyens, les associations et les communes, pour valoriser les paysages des Parcs naturels. Le cœur de cette Charte est un programme d'actions que le Parc naturel mènera en partenariat avec ces acteurs locaux, au cours d'une décennie. Ces actions, tant matérielles qu'immatérielles, renforceront les marqueurs paysagers emblématiques et les spécificités paysagères du territoire. La Charte doit être validée 3 ans après le plan de gestion du Parc.

En 2025, après (1) l'installation du comité de pilotage, il s'agira de (2) finaliser la cartographie des aires paysagères, (3) constituer un groupe transcommunal permanent de citoyens volontaires d'être régulièrement mobilisés par la thématique "paysages" et (4) organiser un premier cycle d'ateliers participatifs.

### 3.2.4 Développer un maillage de mobilité territoriale efficiente

#### Action 1 : Etablir un plan de mobilité douce (active) transcommunal

Sur base d'un diagnostic des infrastructures actuelles dédiées à la mobilité active, l'identification des maillons manquants va permettre la mise en place d'une stratégie d'aménagement concertée, avec des priorités à court, moyen et long terme, pour faciliter les déplacements actifs sur l'ensemble du territoire.

#### Action 2 : mettre en place une plateforme de mobilité en Cœur de Condroz

Créer une plateforme de mobilité pour le Cœur de Condroz, qui recense l'ensemble de l'offre de transport individuels, collectifs et partagés qui offrent des alternatives au déplacement individuel en voiture. Cette plateforme servira entre autres de référence pour promouvoir des solutions de mobilité durable et encourager les habitants à les tester dans leur quotidien.

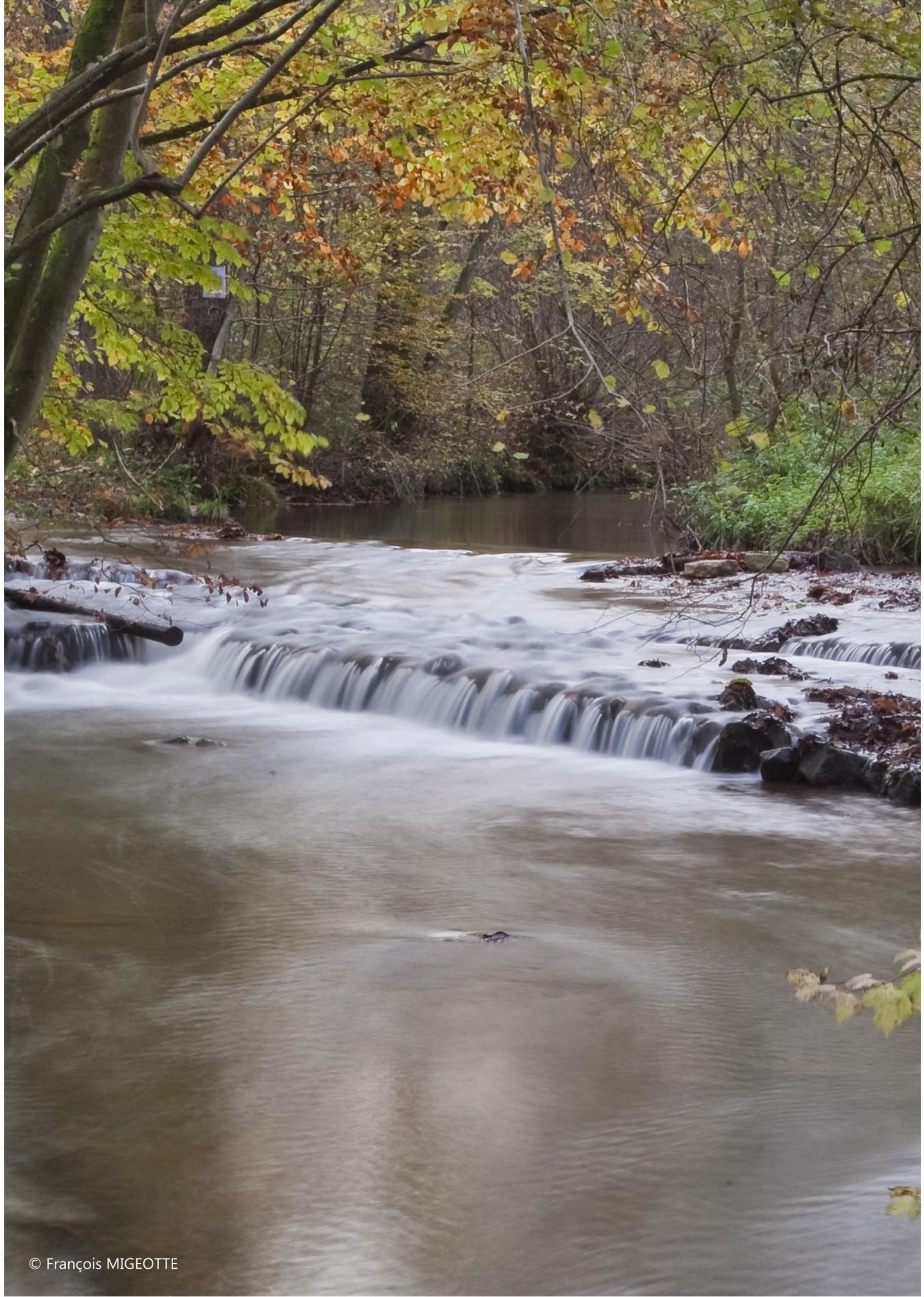


### Action 3 : Développer un projet pilote d'autopartage de voitures en milieu rural



Présenter les solutions d'autopartage de voitures en milieu rural pour offrir une alternative économique et écologique aux déplacements individuels et accompagner à la mise en œuvre d'une de ces solutions.





## 3.3 Développement socio-économique et développement rural durables

### 3.3.1 Soutenir l'économie locale et développer le potentiel économique endogène

#### Action 1 : Mise en avant de la plateforme MonCondroz.be



Présentation et promotion de la plateforme MonCondroz.be dans chacune des communes du territoire afin d'en augmenter la notoriété et d'en assurer la complétude.

Communication sur la page Facebook de MonCondroz pour donner de la visibilité aux acteurs du territoire.

#### Action 2 : Réseautage



Soutien à l'équipe des Condroz Connect pour proposer des événements attrayants sur le fond et la forme.

Envoi d'un questionnaire aux commerçants, indépendants et entreprises pour identifier leurs besoins en formations. Organisation des formations en recourant à des experts.

### 3.3.2 Développer les principes de l'économie circulaire

#### Action 1 : Stratégie de communication



Développement de capsules vidéo mettant en lumière les acteurs déjà actifs dans l'économie circulaire afin de clarifier le concept, d'inspirer et d'inviter à l'action. Diffusion de ces capsules via les réseaux sociaux et le site du PNCC.

#### Action 2 : Evènements de sensibilisation



Organisation d'évènements de sensibilisation avec différents partenaires (communes, BEP, ADL, clubs d'entreprises) pour expliquer ce qu'est l'économie circulaire, les leviers de résilience qu'elle représente pour le territoire, des exemples inspirants sur et hors du territoire.

#### Action 3 : Détection et accompagnement des projets



Rencontre des entreprises en individuel pour identifier les opportunités de projets d'économie circulaire (internes et collaboratifs). Organisation d'ateliers de synergie pour favoriser les rencontres et l'émergence de projets collaboratifs. Accompagnement des projets jusqu'à leur concrétisation.

### 3.3.3 Soutenir le secteur agricole et contribuer à la pérennité des fermes familiales

#### Action 1 : Recrutement d'un nouveau chargé de projet « Groupement d'Agriculteurs en Agroécologie »

Pour rappel, le projet GAA permet d'accompagner un groupe de 20 éleveurs dans la mise en œuvre de pratiques agroécologiques. La personne en charge du projet ayant remis sa démission (pour se lancer éleveur à temps plein) en décembre, le PNCC procédera à son remplacement.

#### Action 2 : Programme d'action 2025

Organisation d'une rencontre avec le groupe d'éleveurs afin de déterminer le programme d'actions de l'année : expérimentations en ferme, visites de terrain, conférences,...

Mise en œuvre du programme de l'année.

### 3.3.4 Favoriser la diversification agricole et la valorisation locale des productions agricoles du territoire

#### Action 1 : Poursuite du Conseil de Politique Alimentaire

Poursuite du cycle 3 du CPA jusque juin 2025 et démarrage d'un nouveau cycle en septembre. Ce cycle 3 souhaite mettre la priorité [sur les chantiers suivants](#) :

- Faciliter l'approvisionnement local au sein des cantines
- Améliorer l'articulation avec les communes,
- Faciliter l'intégration des produits locaux au sein des marchés publics,
- Sensibiliser les mangeurs à une alimentation saine en s'appuyant sur le terreau fertile associatif, l'organisation du festival Nourrir et continuer à sensibiliser via une communication continue.

#### Action 2 : Caractérisation de l'offre et de la demande en produits locaux sur le territoire

Le diagnostic élaboré par le Conseil de Politique Alimentaire sera mis à jour et une étude de la demande sera menée auprès des particuliers et des professionnels de l'alimentation afin d'identifier les freins à la consommation de produits locaux et les moyens de les lever.

#### Action 3 : Poursuite du développement de la filière céréales panifiables

Le travail d'accompagnement des acteurs (agriculteurs, meuneries et boulangeries) ainsi que la diversification de la gamme de farines Au cœur du pain seront poursuivis afin d'augmenter les quantités de céréales cultivées et transformées sur le territoire. Des actions de communication seront menées pour faire connaître le projet et ses membres auprès des habitants du territoire et stimuler la demande.

#### Action 4 : Développer la filière maraîchère - Maraîchers en Condroz



Accompagnement d'un collectif maraîcher afin de constituer une structure juridique autonome : suivi de la comptabilité et de la viabilité du plan financier

Création d'un réseau de distribution : développement de la clientèle professionnelle

#### Action 5 : Inclure de nouveaux maraîchers au collectif en construction



Grâce à la mise en place de la gouvernance du collectif (prise de décision collégiales et détermination des conditions d'accès des nouveaux producteurs)

#### Action 6 : Permettre l'installation à de nouveaux maraîchers



Grâce à l'augmentation de la demande et en rendant le modèle économique de cette activité plus robuste par la diversification des canaux de commercialisation.

#### Action 7 : Structuration de l'offre et de la demande en produits locaux



Un soutien sera apporté aux projets en circuits courts afin d'améliorer la collaboration entre acteurs, structurer l'offre sur le territoire et stimuler la demande.

#### Action 8 : Etude des pistes de redynamisation du marché couvert



En collaboration avec la ville de Ciney et les acteurs concernés et sur base d'une étude des besoins, différentes pistes seront identifiées et une étude de leur faisabilité sera réalisée. Ces pistes auront pour objectif de pérenniser le site et d'accueillir de nouvelles activités au service des producteurs du territoire (transformation, centralisation logistique, commercialisation etc.).

#### Action 9 : Organisation de la 4e édition du Festival Nourrir le Cœur de Condroz



Organisation de la 4<sup>e</sup> édition du festival Nourrir le Cœur de Condroz du 23 au 25 mai avec un appel aux partenaires intéressés et une séance préparatoire entre partenaires

#### Action 10 : Rechercher des voies de mutualisation de la logistique



Réflexion de la mutualisation de la logistique entre acteurs du territoire et d'un réseau de transport de produits locaux

### 3.3.5 3.4 Soutenir et développer le secteur touristique

#### Action 1 : Renforcement de l'offre touristique du territoire



Une partie de l'enveloppe LEADER est dédiée au développement touristique du territoire. La mission est confiée à la Maison du Tourisme Condroz-Famenne et à la Spirale (centre des métiers d'art).

Lancement d'un second appel à « Talents en Condroz » afin d'identifier des porteurs de projet touristique sur le territoire. Les porteurs de projet sélectionnés bénéficieront d'un accompagnement personnalisé afin de mettre en œuvre leur activité.

#### Action 2 : Mise en réseau des opérateurs touristiques



Mise en réseau des talents en Condroz avec les opérateurs touristiques (gîtes, producteurs locaux, autres activités touristiques,...) afin de faire connaître leur activité et in fine, permettre aux opérateurs de faire la promotion de ces activités auprès des touristes.

#### Action 3 : Organisation de l'événement Castel Art



Il s'agit d'un salon des métiers d'art dans un haut lieu patrimonial qui permet de mettre en lumière les artisans et les savoir-faire du territoire.

#### Action 4 : Organisation de l'événement Partage de savoir-faire



Les événements Partage de savoir-faire permettent aux visiteurs de s'immerger dans la vie des artisans et de tester les différentes techniques.

#### Action 5 : Création d'un centre d'interprétation des savoir-faire locaux



Ce centre sera développé au sein de la Spirale et permettra aux touristes de découvrir les métiers d'art présents sur le territoire. Elaboration de la scénographie.

### 3.3.6 Développer le potentiel économique de certaines filières spécifiques au territoire – filière laine

#### Action 1 : Organisation d'une soirée d'information sur les isolants biosourcés



En collaboration avec Valbiom et la chargée de projet économie, une soirée d'information sur les isolants biosourcés (y compris la laine) sera organisée à destination des entrepreneurs du territoire spécialisés en isolation.

### Action 2 : Organisation de visites inspirantes des autres maillons de la filière

En collaboration avec le Parc Naturel de Viroinval Hermeton, des visites de différentes structures de la filière laine seront organisées à destination des éleveurs du territoire (Traitex, la filature du hibou, etc).

### Action 3 : Poursuite de l'appel aux éleveurs ovins

L'appel aux éleveurs ovins se poursuivra dans les différentes communes afin de constituer une base de données la plus complète possible. Laine Gesves, Valbiom et l'Arsia seront également mobilisés pour compléter la base de données.

### Action 4 : Organisation d'un apéro rural sur le thème de la tonte nomade

Un apéro rural sera organisé en collaboration avec Laine Gesves et Valbiom. L'objectif est de célébrer la passation de relais entre Laine Gesves et le Parc Naturel pour l'organisation de la tonte nomade 2025.

### Action 5 : Organisation de la tonte nomade 2025

L'organisation de la tonte nomade 2025 sur les 6 communes comprendra :

- Le lancement et le suivi des inscriptions
- La recherche de tondeurs et tonderesse
- La recherche d'équipes de tri
- La gestion du planning

### Action 6 : Recherche de lieux de stockage temporaires et organisation du transport

Afin de stocker la laine collectée jusqu'au moment de la collecte provinciale, des lieux de stockage sur les différentes communes seront recherchés. Le transport de la laine depuis ces lieux de stockage temporaires vers le lieu de collecte provincial sera organisé.

## 3.3.7 Appui aux questions sociales et de logement

### Action 1 : Finalisation des rencontres avec les acteurs de l'insertion socio-professionnelle

Rencontre des CPAS, PCS, CISP et identification des freins à l'insertion auxquels ils font face.

### Action 2 : Mise en réseau et identification des actions communes à mettre en œuvre

Organisation d'une rencontre entre CPAS afin d'identifier les actions communes favorisant l'insertion qui peuvent être mises en œuvre.

Organisation d'une rencontre entre PCS afin d'identifier des actions communes favorisant l'insertion socioprofessionnelle.

Organisation d'une rencontre rassemblant l'ensemble des acteurs de l'insertion socioprofessionnelle afin de valider les actions proposées et organiser leur mise en œuvre.



## 3.4 Energie et climat

### 3.4.1 Diminuer la consommation d'énergie

Action 1 : Amélioration de la résilience économique et de la compétitivité des entreprises par

l'efficacité énergétique et la production d'énergie renouvelable.



Poursuite des prises de contact et rencontres avec des partenaires : BEP Namur, ADL communales, SPW (facilitateurs énergie pour entreprises), Wallonie Entreprendre, groupes d'entreprises, entreprises pilotes, ...

Communication et sensibilisation : success story, séances d'information, enquêtes sur les besoins, inventaire des outils et démarches possibles, des aides et des incitants financiers existants, ...

Mise en place d'un service d'accompagnement personnalisé afin de concilier les besoins des entreprises et les services et aides existants.

### 3.4.2 Développer de façon durable et équilibrée les énergies renouvelables

Action 1 : Plateforme biomasse locale



L'objectif de cette plateforme biomasse est de valoriser les résidus de bois locaux en combustible pour alimenter les chaufferies locales, en particulier communales. Celle-ci a été initiée par les communes d'Assesse, Gesves et Ohey avec le soutien du GAL Pays des Tiges et Chavées.

Gestion journalière de l'asbl pluricommunale Clé Bois : coordination de la finalisation de l'installation, de tests et de la mise en fonctionnement d'une plateforme de production (broyage, séchage, criblage) de plaquettes de bois locales sur le site de Biospace-Méthanisation à Gesves ; réanalyse au niveau des matières (intrants et débouchés) et des aspects financiers ; communication grand public et partenaires.

Action 2 : Promotion et soutien à la création de communautés d'énergie



Poursuite des prises de contacts et de rencontres de partenaires : RWPAC et InterGAL, UVCW, SPW, BEP, GRD, CWAPE, gestionnaires de réseau, bureaux d'étude, juristes, universités et centres de recherche, ... Participation à la communauté de pratique "Energie" du RWPAC.

Promotion et soutien à la création :

- Cadastre complet des acteurs (communes, citoyens, entreprises, coopératives, associations, ...) et des outils de production (existants ou en prévision) sur le territoire.
- Organisation de séances d'information générales sur l'énergie et les CE dans les six communes du territoire vers les différents acteurs (pouvoirs communaux, entreprises, associations, citoyens, ...).
- Constitution de groupes de travail avec les acteurs chez qui un potentiel d'intérêt ou de volonté de mise en place de projet ou de participation à une CE aura été détecté.

- Accompagnement à la création de communautés d'énergie en fonction des avancements et possibilités concrètes définies dans les groupes de travail.

### Action 3 : Optimisation du potentiel renouvelable du territoire.



Collaboration avec les coordinateurs et coordinatrices POLLEC communaux pour affiner l'évaluation du potentiel renouvelable sur le territoire (solaire, éolien, bois-énergie, biométhanisation, géothermie) :

- Cadastre complet sur le territoire des outils existants de production d'énergie renouvelable.
- Identification des acteurs motivés et impliqués et mobilisation en tant que partenaires : associations et coopératives actives, projets communaux, entreprises, agriculteurs, groupes de citoyens impliqués dans la transition énergétique.
- Accompagnement, au besoin, des acteurs dans toutes les démarches (administratives, législatives, techniques, économiques) visant à pérenniser et développer les productions renouvelables sur le territoire, ainsi que dans la création et pérennisation de processus participatifs et collaborations inter-acteurs.

#### 3.4.3 Développer la résilience du territoire face aux enjeux climatiques



Prise de connaissance des recommandations GISER sur le territoire et initiation du démarchage des propriétaires et gestionnaires concernés afin de mettre en œuvre les aménagements préconisés tout en y intégrant la dimension biodiversité. Accompagnement des communes dans leurs démarches.



## 3.5 Axes transversaux

### 3.5.1 Expérimentation et innovation

Action 1 : Doter le PNCC d'un Système d'Information Géographique au service de ses projets

### 3.5.2 Partenariats & Coopérations

La mise en œuvre des projets du PN s'appuie sur de nombreux partenariats, tant à l'échelle locale que régionale ou même transnationale. A titre d'exemple, on peut citer les partenaires suivants qui sont sollicités :

#### Au niveau communal :

- Les Collèges des 6 communes et les services communaux
- Les CLDR et les CCATM
- Les groupes BiodiverCité et les groupes Sentiers et chemins
- Les CPAS, PCS, CCCA et bibliothèques
- Les CISP du territoire
- Les Offices du tourisme, Centres touristiques et Syndicats d'Initiative
- L'Agence de Développement Local de Ciney
- Les Centres Culturels de Ciney et d'Havelange
- Les agents DNF
- Les domaines de Mozet et de Chevetogne, actifs dans la sensibilisation à la nature

#### Au niveau transcommunal :

- La Maison du Tourisme Condroz-Famenne
- Les Contrats Rivières
- Le Bureau Economique de la Province
- Les services provinciaux : l'école secondaire d'agriculture, le bac agro, le pôle fromager
- Les télévisions locales
- Le Comice agricole du Condroz-Ciney
- Les Directions et Cantonnements du DNF

#### Au niveau régional :

- Natagora
- Natagriwal
- La Fondation Rurale de Wallonie
- Le Réseau wallon PAC
- La Fédération des Parcs naturels de Wallonie et les autres Parcs naturels
- Le réseau des GAL
- Diversifruits
- Le CRA-W
- Fourrages Mieux
- La Cellule d'Appui à la Petite Forêt Privée
- La Société Royale Forestière de Belgique
- La CODEF
- Le FOREM

### 3.5.3 Accueil, éducation et sensibilisation

#### Action 1 : Organisation d'une soirée d'information à destination des citoyens du territoire et des nouveaux élus

La soirée sera organisée courant du mois de janvier. Elle présentera le Parc naturel et ses actions.

#### Action 2 : Création et animation d'outils de communication

Relais des actions du PN sur le site internet, les réseaux sociaux, dans les bulletins communaux, dans la presse.

Edition et diffusion d'un flyer de présentation du PN.

Création d'une carte interactive sur le site internet du PN visualisant les réalisations concrètes.

#### Action 3 : Sensibilisation des citoyens à la nature

Organisation de 3-4 activités et sorties nature avec différents partenaires.

Organisation de l'opération Haie-Lève (voir supra).

#### Action 4 : Sensibilisation des citoyens aux qualités paysagères du territoire

Utilisation du Centre d'Animation des Paysages (CAP Condroz) créé à Goyet pour organiser des actions de sensibilisation de différents publics : écoles, CCATM, nouveaux habitants, élus, ...



## 4 L'équipe



**Adeline Léonet**  
Conseil de Politique Alimentaire  
& Filière maraichère B2B



**Amelie Gosset**  
Économie circulaire



**Anne Denoë**  
Filière maraichère B2B



**Audrey Mélotte**  
Filière haies-laine



**Corentin Fontaine**  
Paysages et aménagement  
du territoire



**Florence Jottard**  
Insertion sociale



**Gwenn Dodeur**  
Biodiversité,  
Ressources naturelles



**Jérémie Vanhaverbeke**  
Énergie



**Pauline Thyron**  
Mobilité



**Sofia Baltazar**  
Circuits courts  
Filière céréales panifiables



**Cindy Hodeige**  
Tourisme



**Géraldine Baudoin**  
Communication  
et gestion administrative



**Elise Stouffs**  
Gestion administrative  
et financière



**Benoit Libert**  
Infographie

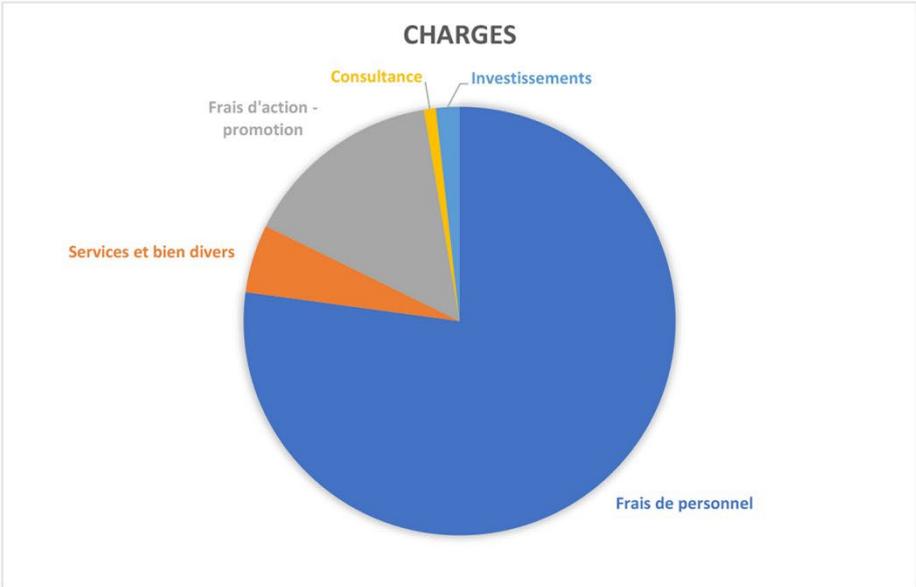
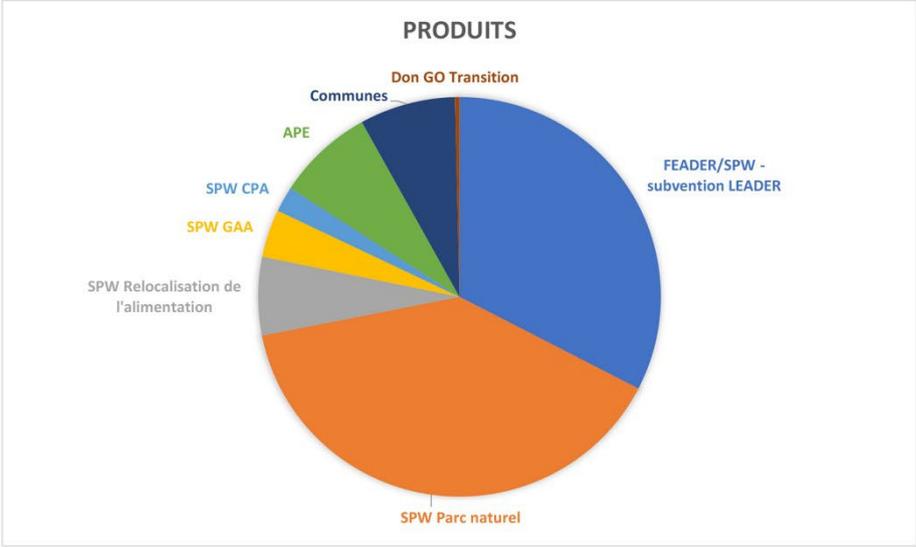


**Valérie Grandjean**  
Coordination

## 5 Budget prévisionnel

Budget élaboré en tenant compte des subventions PN octroyées par l'AGW 2024. Les montants des subventions PN doivent être confirmés par l'administration.

ASBL Parc Naturel Cœur de Condroz - 2025	
<b>Ressource humaine de l'ASBL ETP 2025</b>	<b>10</b>
<b>I. Ventes et prestations</b>	<b>-1.180.645</b>
<b>A. Chiffre d'affaires Ventes diverses</b>	
<b>B. Autres produits d'exploitation</b>	<b>-1.180.645</b>
FEDER/SPW - subvention LEADER Programmation 2024-2027 (90%)	-384.826
SPW ARNE - subvention Parc naturel - partie fixe (80%)	-162.649
SPW ARNE - subvention Parc naturel - partie variable	-137.300
SPW ARNE - subvention Biodiversité	-109.000
SPW ADT	-54.974
SPW Relocalisation de l'alimentation	-74.834
SPW Groupement d'Agriculteurs en Agroécologie	-45.675
SPW Conseil de Politique Alimentaire	-24.391
Province de Namur	
APE	-91.960
Cotisation des Communes (10% LEADER 2024-2027) - y compris Tourisme	-50.081
Cotisation des Communes (20% Parc naturel - partie fixe)	-40.662
Don GO Transition	-4.292
<b>II. Coût des ventes et prestations</b>	<b>1.136.960</b>
<b>A. Frais de personnel</b>	<b>877.324</b>
Rémunérations brutes, ONSS et chèques repas	874.469
Assurances Loi	1.600
Médecine du travail	1.255
<b>B. Services et bien divers</b>	<b>58.545</b>
Frais de secrétariat social	2.500
Frais de service chèques repas	400
Formations professionnelles	2.250
Frais postaux	620
Frais bancaires (cpté)	4.337
Honoraires comptables / réviseur	6.500
Publications légales (Moniteur Belge)	260
Frais de déplacement mission	2.275
Frais de représentation, réunions et consommables	6.060
Documentation, inscriptions, abonnements	1.328
Locations salles réunions - animations - formations	0
Location bureaux	10.060
Charges bureaux (mazout, électricité, eau)	0
Entretien, réparation, aménag. locaux et matériel	0
Téléphone, Internet	290
Fournitures, petit matériel de bureau, frais informatiques, Espace-Temps	12.800
Cotisations diverses dont FPNW	2.500
Assurances (Incendie, RC, matériel, omnium missions)	865
Assurance matériel roulant	1.500
Frais divers matériel roulant (carburant, CT, Entretien, taxe)	4.000
Taxes, Précompte immobilier	0
<b>C. Frais d'action - promotion</b>	<b>171.091</b>
Projets LEADER (Agri, filières envi, mobilité, énergie, insertion socio-prof, économie circulaire)	100.223
Parc naturel - Actions projets	4.500
Parc naturel - Communication, sensibilisation, promotion	4.000
Parc naturel - Projets Paysages et Territoire	6.500
Parc naturel - Projets Biodiversité	30.000
SPW Relocalisation de l'alimentation	5.268
SPW Groupement d'Agriculteurs en Agroécologie	19.938
SPW Conseil de Politique Alimentaire	662
<b>E. Consultance (sous-traitance et partenariats)</b>	<b>10.000</b>
Projets LEADER (Agri, filières envi, mobilité, énergie, insertion socio-prof, économie circulaire)	10.000
Parc naturel - Actions projets	
<b>F. Investissements / équipement</b>	<b>20.000</b>
Équipement PN	10.000
Équipement biodiversité	10.000
SPW Relocalisation de l'alimentation	
SPW Groupement d'Agriculteurs en Agroécologie	
SPW Conseil de Politique Alimentaire	
<b>III. Résultat d'exploitation</b>	<b>-43.685</b>
Provisions pour risques et charges, équipement, travaux, fonds social, pécules de vacances	43.685
<b>IV. Résultat de l'exercice</b>	<b>0</b>





**Parc naturel Coeur de Condroz**  
Rue de la Pichelotte 9D - 5340 Gesves  
+32 83 670 341  
[info@coeurdecondroz.be](mailto:info@coeurdecondroz.be) | [www.coeurdecondroz.be](http://www.coeurdecondroz.be)

© François MIGEOTTE

